

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2007, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur entrés dans la vie active exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de plus de 59 % pour les diplômés des cursus courts et de plus de 23 % pour ceux dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur a ainsi un avantage de 20 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession, bien supérieur à celui qu'ont les enfants de cadres sur ceux d'ouvriers (8 points) lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études ; en 2007, 41 % de ces jeunes actives exercent l'une de ces professions pour un peu plus de 38 % de leurs homologues masculins. Ce résultat tient aux niveaux d'instruction et aux diplômes plus élevés des jeunes femmes présentes sur le marché du travail ; à diplôme égal, au contraire, elles ont moins accès à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations entre niveaux de diplômes s'amplifient en fonction du déroulement de la carrière et de l'âge. Ainsi, autour de 50 ans, le salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est double de celui des salariés sans diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,2 parmi les hommes et 2,1 parmi les femmes (*graphique 02*).

Plusieurs facteurs expliquent ces différences de rémunération. Les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public ; leurs parcours professionnels les portent moins souvent vers des postes à responsabilité plus rémunérateurs.

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi), le graphique 02 sur les salariés à temps plein.

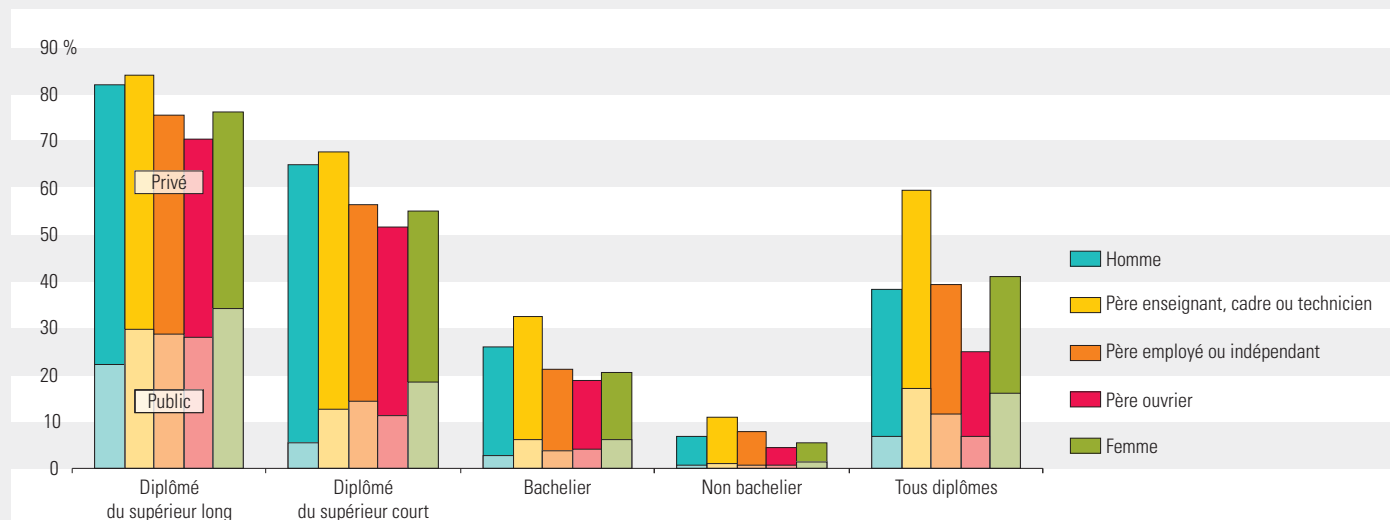
Les origines socioprofessionnelles (*graphique 01*) sont regroupées en trois catégories :
– les chefs d'entreprise, les professions supérieures et intermédiaires ;
– les ouvriers ;
– les employés, agriculteurs, artisans et commerçants.

Le secteur public (*graphique 01* également) recouvre les emplois de la fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques.

Une médiane, de salaires ou de rémunérations, partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins. Le graphique 02 fournit des médianes de salaire pour chacune des catégories.

Source : MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

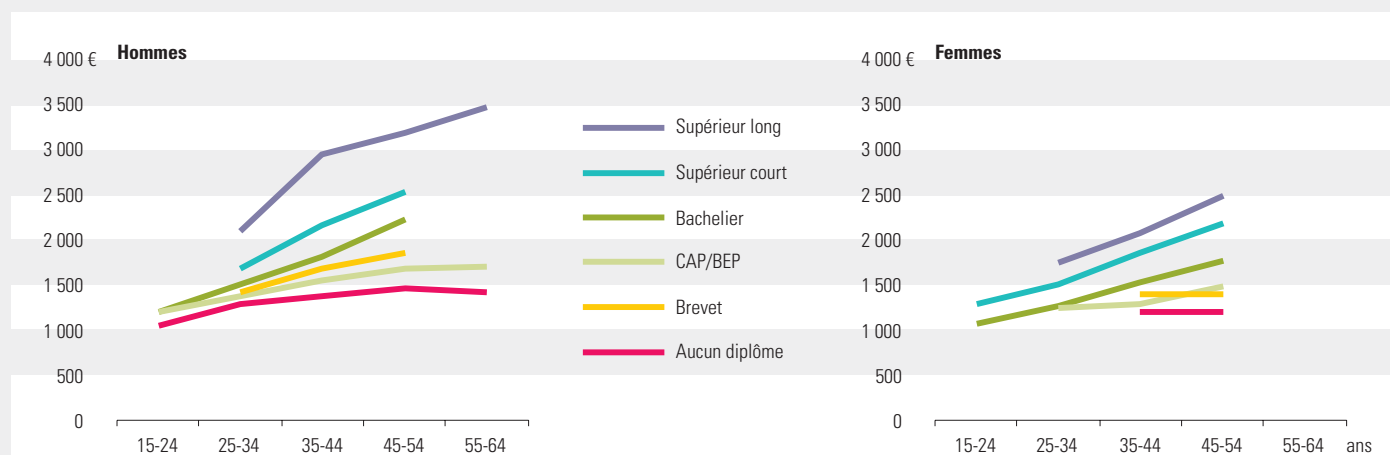
01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2007)



Lecture : en 2007, 82 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), contre 76 % des femmes, 71 % des jeunes dont le père est ouvrier et 84 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 68 % pour les diplômés du supérieur court, entre 19 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 11 % en deçà du baccalauréat.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2007)

02 Salaires mensuels déclarés en 2007, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 45 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare en 2007 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 190 € (primes mensuelles incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 480 €. Seuls sont pris en compte les salariés exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête. Les salaires sont formulés en euros de 2007.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2007 de l'INSEE (quatre trimestres)